REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

N°2021-29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002158-20210402-2021-29-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 31 mars 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Paul QUILICHINI, Jean-Pierre SAMPIERI, Félix SANTARELLI, Jean-Christophe BARTOLI, Jérôme POLVERINI, Mathieu CESARI, Jean-Pierre ANTONETTI, Paul GIUDICELLI, Zélia BERQUEZ, Gabrielle VAUTRIN, Caroline CUCCHI, MANICCIA Christophe. Etaient représentés : Pierre QUILICHINI, Jean-Vincent TOMASI, Secrétaire de séance : Florence BOILET Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Dossier de demande de subvention pour dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire de la commune

L'objectif principal de ce projet concerne la réhabilitation et la rénovation de l'école primaire de la commune de Pianottoli-Caldarello.

Afin d'accueillir les élèves dans un environnement de qualité, il convient aujourd'hui de réhabiliter l'ensemble de l'école primaire communale.
La vétusté des locaux et la nécessité d'une mise aux normes tant en matière d'accessibilité, de réseaux, de protection incendie motivent aujourd'hui l'équipe municipale.

Aussi, afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune a souhaité déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DSIL à la date butoir du 15 février dernier.
Depuis, l'étude ayant été revue, notamment, au regard des fonds propres à inscrire au BP 2021, il convient de prendre en compte le nouveau montant de l'estimation du bureau d'étude précédemment sollicité.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de la demande de subvention est dorénavant le suivant :

	Montant HT	**TVA 10 %**	**Montant TVA**	**Montant TTC**
Estimation du bureau d'étude	499 700,00 €	10%	49 970,00 €	549 670,00 €

Sources de financement	**Taux**	**Financement attendu**
Fonds propres	20%	99 940,00 €
Emprunts		
Sous-total autofinancement	20%	99 940,00 €
Etat-DSIL	60%	299 820,00 €
Collectivité de Corse - Fonds Ecole	20%	99 940,00 €
Sous-total subventions sollicitées	80%	399 760,00 €

Ouï le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE

Article 1 : d'entériner la demande de subvention déposée au titre de la DSIL auprès des services de l'Etat pour un montant recalculé de 299 820,00 €

Article 2 : de préciser par la présente à la Collectivité de Corse le montant de la subvention recalculée de 99 940,00 € au titre du Fonds Ecole.

Article 3 : de préciser que la commune a inscrit au budget prévisionnel sur ses fonds propres une dépense d'investissement de 99 940,00 €.

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 06/04/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 2 avril 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 6/04/2021 Le Maire, Charles-Henri BIANCONI Mairie de Pianottoli-Caldarello 20131